



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 16 mai 2017  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents:** BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
CARPENTIER Maguy, représentant de Dunham  
CARTIER Marielle, représentante de Saint-Armand  
DANDENAULT Louis, maire de Sutton  
DELISLE Normand, maire de Brigham  
HÜSLER Josef, maire de Farnham  
LACHANCE Mélanie, représentante de Stanbridge Station  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont  
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville  
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
SELBY Tom, maire de Brome  
SIMARD GENDREAUULT Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

**Est absente :** RAYMOND Sylvie, mairesse de East Farnham

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, madame Nathalie Grimard et M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 18 avril 2017
4. Actualités du CLD :
  - 4.1. Retour sur l'AGA du CLD du 24 avril 2017
  - 4.2. Lancement de la saison touristique 2017 de Brome-Missisquoi le 31 mai au Club de golf de Farnham
  - 4.3. La grande journée des petits entrepreneurs – 17 juin 2017
  - 4.4. Faits saillants des comités de travail
5. Approbation du rapport d'exploitation de l'année 2016 pour le programme d'aide au développement du transport collectif
6. Rapport du comité de services de santé de Brome-Missisquoi du 8 mai :
  - 6.1. Enquête 2015 sur la santé populationnelle de Brome-Missisquoi : planification populationnelle en santé
  - 6.2. Programme de prévention de blessures pour les centres de ski
7. Rapport du comité de liaison MRC-UPA du 27 avril :
  - 7.1. Rôle du syndicat de l'UPA de Brome-Missisquoi auprès de la Fédération régionale de l'UPA de Saint-Hyacinthe
  - 7.2. REGES : suivi du mémoire déposé en juillet 2016, résolutions des producteurs et mise en application du règlement
8. Rapport du comité d'aménagement du 10 mai :
  - 8.1. Demande de modification au schéma d'aménagement – Ville de Cowansville
  - 8.2. Suivi sur le projet visant le portrait détaillé de la chaîne de valeur forestière dans Brome-Missisquoi
  - 8.3. OBV Baie Missisquoi - Demande d'appui pour le renouvellement de l'entente entre le gouvernement du Québec et l'État du Vermont
  - 8.4. Recommandation visant la négociation d'une nouvelle entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications
  - 8.5. Entente de délégation avec l'AFM concernant l'application de la réglementation sur l'abattage d'arbres
  - 8.6. Reconnaissance des collines montérégiennes comme patrimoine collectif
  - 8.7. Certificats de conformité :
    - 8.7.1. Règlement 1036-2017 – Bromont
    - 8.7.2. Règlement 1037-2017 – Bromont
    - 8.7.3. Règlement 1038-2017 – Bromont
    - 8.7.4. Règlement 1040-2017 – Bromont
    - 8.7.5. Règlement 1041-2017 – Bromont



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 8.7.6. Règlement 1042-2017 – Bromont
- 8.7.7. Règlement 596-6 – Lac-Brome
- 8.7.8. Règlements 03-0217, 04-0217, 05-0217, 06-0217, 07-0217 et 08-0217 – Pike River
- 8.7.9. Règlement 1841-02-2017 – Cowansville
9. Certificats de conformité :
  - 9.1. Règlement 458-16 – Farnham
  - 9.2. Règlement 458-17 – Farnham
  - 9.3. Règlement 147-2011-17 – Brome
10. Autorisation d'appel d'offres pour des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Castors (Beaver Brook) dans la municipalité de Stanbridge Station
11. Autorisation d'appel d'offres pour des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 15 du cours d'eau Brandy Brook dans la municipalité de Saint-Armand
12. Autorisation de lancer un appel d'offres pour des travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 40 du cours d'eau Morpions dans la municipalité de Sainte-Sabine et demande de certificat d'autorisation si nécessaire
13. Rapport du comité administratif du 3 mai :
  - 13.1. Comptes à payer
  - 13.2. Compte-rendu de l'ADGMRCQ du 27 et 28 avril
  - 13.3. Appui à la modification d'horaire de TRANSDEV sur la ligne interurbaine Brome-Missisquoi
14. Présentation pour adoption de la version provisoire du nouveau Plan stratégique de développement durable de la MRC Brome-Missisquoi
15. Valorisation des matières organiques par la RIGMRBM – Avancement du dossier
16. Présentation de l'offre de service pour l'accompagnement du pôle de Bedford
17. FARR Montérégie : compte-rendu du comité directeur du 15 mai
18. Regroupement des OMH – Avancement du dossier
19. Invitation au projet IMPACT des services policiers de la région
20. Invitation de la FQM à faire un don au Fonds spécial de la Croix-Rouge pour aider les sinistrés des inondations
21. Information sur le projet pour favoriser l'immigration dans la MRC et désignation de la personne signataire de l'entente
22. Révision du règlement RM-410 sur le contrôle des animaux – Avancement du dossier
23. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mai et juin
24. Correspondance :
25. Questions diverses :
26. Deuxième période de questions du public
27. Levée de la séance

166-0517

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

167-0517

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 AVRIL 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 avril 2017 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### ACTUALITÉS DU CLD

#### Retour sur l'AGA du CLD du 24 avril 2017 :

Monsieur Beauchamp mentionne aux maires que l'AGA du CLD, qui s'est tenu le lundi 24 avril 2017 à l'Auberge Bromont sous le thème « L'ambition entrepreneuriale vue par des femmes inspirantes », fut un succès et remercie les maires présents. Les conférencières, Sophie Brochu, présidente et chef de la direction chez Gaz Métro & leader de l'effet A ainsi que Geneviève Dutil, présidente, Lx Sim de Bromont, ont inspiré les 200 personnes présentes à l'évènement. Le 5 à 7 s'est ensuite conclu par un cocktail de réseautage avec les acteurs économiques de la région. Une vidéo sur l'évènement a été présentée aux maires.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### Lancement de la saison touristique 2017 de Brome-Missisquoi

Monsieur Beauchamp invite les maires à participer au lancement de la saison touristique estivale 2017 de Brome-Missisquoi. Cet événement se déroulera au Club de golf de Farnham le mercredi 31 mai au 55, chemin du Golf, Farnham à compter de 17 h. Il recommande aux maires de s'inscrire par le biais de la page Web Eventbrite.

### La grande journée des petits entrepreneurs – Le samedi 17 juin 2017

Monsieur Beauchamp mentionne qu'il s'agit de la 4<sup>e</sup> édition de la grande journée des petits entrepreneurs ayant comme objectif de faire découvrir l'entrepreneuriat aux enfants de 5 à 12 ans. Actuellement, quatre municipalités participent à cette journée soit la ville de Bedford, Bromont, Sutton et Cowansville.

### Faits saillants des comités de travail

Monsieur Beauchamp résume l'avancement des travaux des différents comités de travail du CLD (tourisme, culture et agroalimentaire) depuis le 18 avril dernier.

168-0517

### APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION 2016 DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

**CONSIDÉRANT** que le rapport du vérificateur externe *Raymond Chabot Grant Thornton* de la MRC pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 a été déposé à la séance du conseil du 18 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que le rapport d'exploitation de l'année 2016 est basé sur les résultats financiers de l'analyse du vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT** que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif exigent la production d'un rapport d'exploitation;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'approuver le rapport d'exploitation de l'année 2016 afin de répondre aux exigences des modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif et d'en transmettre une copie au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**ADOPTÉ**

### RETOUR SUR L'ENQUÊTE 2015 SUR LA SANTÉ POPULATIONNELLE DE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais présente le rapport de la dernière réunion du comité des services de santé dans Brome-Missisquoi en mentionnant les personnes ressources qui y étaient invitées. L'enquête réalisée en 2015 sur la santé populationnelle démontre que l'état de santé des citoyens de la région de Brome-Missisquoi est préoccupant. Monsieur Desmarais souligne qu'une présentation a été faite au comité dans le but d'élaborer une démarche réunissant les acteurs en santé, éducation, communautaire et municipaux afin de déterminer les pistes d'actions pour améliorer la santé de la population. Le comité se penchera au cours des prochaines semaines sur le processus de planification populationnelle en santé.

### PRÉVENTION DES BLESSURES DANS LES CENTRES DE SKI

Monsieur Desmarais mentionne que le CIUSSS se penchera sur la possibilité qu'une campagne d'information soit instaurée à l'intention des skieurs pour prévenir les blessures qui se produisent fréquemment dans les centres de ski de Bromont et Sutton.

### RÔLE DU SYNDICAT DE L'UPA DE BROME-MISSISQUOI AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Francis Dorion donne des éclaircissements quant au rôle et aux obligations du syndicat de l'UPA de Brome-Missisquoi en regard de la Fédération régionale de la Montérégie. Ce dernier explique que le syndicat de l'UPA de Brome-Missisquoi agit comme personne-ressource sur le terrain. Il peut exprimer et transmettre les observations et orientations à la Fédération régionale lorsque cette dernière se doit d'analyser une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Les observations peuvent être factuelles



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ou sous forme d'opinions spécifiques. C'est la Fédération régionale qui statue officiellement de la position de l'UPA en regard à toute demande, et ce, en fonction des critères spécifiques de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

### **REGES : SUIVI DU MÉMOIRE DÉPOSÉ EN JUILLET 2016 CONCERNANT LA MISE EN APPLICATION DU RÉGES**

Monsieur Dorion présente aux maires les différentes demandes du syndicat de l'UPA de Brome-Missisquoi exprimées dans un mémoire déposé le 20 juillet 2016 dans le cadre des modifications réglementaires envisagées pour la zone agricole par la MRC. Le mémoire comporte les cinq propositions suivantes :

- 1) *Permettre l'abattage d'arbres pour le déplacement de parcelles en culture afin de respecter la bande riveraine de deux mètres.*
- 2) *Envoyer un rapport d'inspection des bandes riveraines aux propriétaires agricoles visités et souligner leur implication.*
- 3) *Mettre de l'avant la rétribution pour les biens et services écologiques rendus par la bande riveraine.*
- 4) *Contribuer aux paiements de la mise en place et de l'entretien de la bande riveraine élargie.*
- 5) *Créer une table de travail sur la gestion des cours d'eau en milieu agricole.*

Après l'analyse des propositions du Syndicat, Monsieur Dorion présente ses observations :

- La MRC pourrait voir à permettre l'abattage d'arbres dans le cadre du déplacement de parcelles autorisé par le MDDELCC en regard du règlement sur les exploitations agricoles (REA) dans le cadre du projet d'harmonisation régionale des normes d'abattage d'arbres.
- Des fiches synthèses personnalisées d'une page avec un plan de localisation des bandes riveraines pour chaque propriété agricole visitée ont été produites et vont être envoyées aux agriculteurs. Les membres de l'UPA demandent à ce que les fiches synthèses pour les bandes riveraines puissent être à titre informatif seulement. Il est discuté d'y intégrer une mention de félicitation pour ceux qui sont conformes.
- Attendre la position du gouvernement provincial sur la notion de compensation pour les biens et services écologiques en milieu agricole étant donné que certaines pratiques aux champs ont des impacts importants sur les gains environnementaux et devraient être tenues en considération.
- Évaluer les dispositions mises en place par la MRC de La Haute-Yamaska et celles du programme Prime-Vert du MAPAQ tout en se rappelant que le fauchage de la bande riveraine est toujours permis (sans obligation d'arbustes ou d'arbres systématiquement). Les membres de la MRC mentionnent que cette dernière va évaluer le coût réel d'une telle compensation monétaire aux bandes riveraines et va être discutée au comité d'aménagement.
- En marge du comité de liaison MRC-UPA, planifier des séances de travail sur la gestion durable des cours d'eau agricoles afin de ne pas créer une nouvelle structure ou comité officiel.

### **FISCALITÉ FONCIÈRE AGRICOLE**

Monsieur Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge, s'adresse à Monsieur Dorion concernant le taux de taxation pondéré. Monsieur Dorion mentionne qu'une présentation par l'UPA aux responsables municipaux est envisagée. Un suivi sera fait auprès de l'UPA et des municipalités en ce sens.

### **DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – VILLE DE COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que le lot visé est situé dans un périmètre d'urbanisation;

**CONSIDÉRANT** que la culture en serre est considérée comme une activité agricole au schéma d'aménagement et de développement et que cette catégorie d'usage n'y est pas autorisée;

**CONSIDÉRANT** que le lot 3 799 715 pourrait être exclu du périmètre d'urbanisation et être plutôt inclus dans la grande affectation Agroforestière où les activités agricoles sont autorisées de plein droit;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un exemple de symbiose industrielle et d'économie circulaire;

169-0517



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**

D'accepter la demande de modification du schéma d'aménagement demandée par la Ville de Cowansville et d'entamer les procédures.

**ADOPTÉ**

170-0517

**ENTENTE VISANT LA PRODUCTION D'UN PORTRAIT DÉTAILLÉ DE LA CHAÎNE DE  
VALEUR FORESTIÈRE DANS BROME-MISSISQUOI EN COLLABORATION  
AVEC LA MRC D'ACTON**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi possède la plus grande superficie forestière de la Montérégie et que le potentiel de développement économique et social des communautés lié aux activités forestières est élevé;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, d'identifier de manière exhaustive la chaîne de valeur forestière dans la MRC avant d'établir des orientations et objectifs spécifiques;

**CONSIDÉRANT** que la MRC d'Acton souhaite procéder au même exercice sur leur propre territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable de travailler en collaboration et de fusionner les efforts des deux MRC afin de dresser un portrait détaillé de la chaîne de valeur forestière et d'y identifier des projets innovateurs;

**CONSIDÉRANT** que cette collaboration avec la MRC d'Acton permet de partager les coûts de réalisation et de pouvoir bonifier le mandat portant le tout à une valeur de 40 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) subventionne 75 % des coûts du projet, pour un montant de 30 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure une entente avec la MRC d'Acton pour la mise en commun des ressources à la hauteur de 6 500 \$ pour la MRC Brome-Missisquoi et 3 500 \$ pour la MRC d'Acton;

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

De procéder à une entente avec la MRC d'Acton relativement à la contribution de chacun.

D'autoriser le dépôt par la MRC Brome-Missisquoi d'une demande d'aide financière au programme d'aménagement durable des forêts pour effectuer le portrait détaillé de la chaîne de valeur forestière dans la MRC Brome-Missisquoi et la MRC d'Acton.

**ADOPTÉ**

171-0517

**OBV BAIE MISSISQUOI - DEMANDE D'APPUI POUR LE RENOUVELLEMENT DE  
L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET L'ÉTAT DU VERMONT**

**CONSIDÉRANT** que la problématique de prolifération de cyanobactéries qui affecte la baie Missisquoi constitue un enjeu de santé publique, qui affecte la prise d'eau potable de Bedford/Saint-Armand et les activités récréotouristiques sur ce plan d'eau;

**CONSIDÉRANT** le potentiel récréotouristique, économique, culturel et écologique de cette portion canadienne du lac Champlain et son importance pour la région de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a signé en 2002 une entente historique avec l'État du Vermont concernant la réduction du phosphore dans la baie Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que l'entente entre le gouvernement du Québec et l'État du Vermont concernant la réduction du phosphore dans la baie Missisquoi a pris fin le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que, malgré les progrès réalisés, il reste encore beaucoup d'efforts à investir pour atteindre les charges cibles de réduction de phosphore de sources diffuses ;

**CONSIDÉRANT** que l'engagement formel de l'État du Vermont et du gouvernement du Québec est nécessaire pour régler cette problématique;



No de résolution  
ou annotation

172-0517

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion et qu'elle travaille depuis 2013 à la mise en œuvre d'un plan d'action sur la gestion de l'eau visant notamment l'amélioration de la qualité de l'eau;

**CONSIDÉRANT** la connaissance fine du territoire des acteurs locaux et les compétences de la MRC en matière d'aménagement du territoire et de gestion des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui formulée par l'OBV de la baie Missisquoi pour le renouvellement de l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'État du Vermont concernant la réduction du phosphore dans la baie Missisquoi et le financement des actions du milieu agricole;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la démarche de l'OBV de la baie Missisquoi et de demander au gouvernement du Québec de :

- I. Renouveler l'entente entre le gouvernement du Québec et l'État du Vermont concernant la réduction du phosphore dans la baie Missisquoi;
- II. Élaborer un plan d'action à l'échelle de la portion québécoise du bassin versant visant l'atteinte des cibles de réduction prévues à l'entente en concertation avec les acteurs du milieu;
- III. Allouer un budget spécifique pour le financement d'interventions réalisées dans le bassin versant de la baie Missisquoi par les acteurs du milieu;
- IV. De transmettre la présente à monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à monsieur Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**ADOPTÉ**

### **ENGAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Culture, des Communications (MCC) offre à la MRC la possibilité de négocier une nouvelle entente de développement culturel d'une durée de trois ans pour la période de 2018 à 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2013 la MRC a signé des ententes avec le MCC pour la réalisation de projets d'envergure qui représentaient une injection totale de 270 000 \$ dans le domaine culturel de la région;

**CONSIDÉRANT** que le MCC ne peut octroyer qu'un montant maximal de 59 500 \$ à la MRC Brome-Missisquoi compte tenu des demandes importantes des municipalités et MRC de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle entente se traduirait par une injection potentielle maximale de 119 000 \$, soit avec un montant de 59 500 \$ du MCC et l'investissement de la même somme provenant de la MRC dans des projets culturels régionaux;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle entente permettra à la MRC de travailler davantage avec les organismes, les artistes et les intervenants culturels de la région dans le développement et la réalisation des initiatives culturelles structurantes et rassembleuses pour assurer la croissance et le rayonnement des richesses du milieu culturel de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle entente permettra à la MRC de travailler sur la détermination et la mise en valeur de nos paysages culturels patrimoniaux d'exceptions;

**CONSIDÉRANT** que l'entente permettrait d'offrir des formations ciblées auprès des instances responsables et partenaires pour l'utilisation de l'*Outil d'accompagnement pour l'entretien, la mise en valeur et la transformation de bâtiments religieux situés sur le territoire de Brome-Missisquoi*;

**CONSIDÉRANT** que la MRC ne sera pas appelée à agir en tant que mandataire pour les municipalités qui participent à la proposition des projets potentiels dans le cadre de ladite entente;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le CLD a mis à jour en 2013 la politique culturelle de la MRC, un outil exigé par le MCC avant de pouvoir entamer les négociations avec la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le MCC demande que la MRC signifie dès à présent son intention de signer une nouvelle entente de développement culturel;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

Que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi confirme son intention de s'engager pour un montant de 59 500 \$, réparti sur 3 ans, dans une nouvelle entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2018 à 2020 et d'autoriser messieurs Arthur Fauteux et Francis Dorion, respectivement préfet et directeur général adjoint de la MRC Brome-Missisquoi, à signer ladite entente.

**ADOPTÉ**

173-0517

### **ENTENTE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN FORESTERIE - AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC et l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) ont conclu des ententes de service depuis 1996 et qu'elles désirent poursuivre leur bonne collaboration;

**CONSIDÉRANT** que la présente entente vise notamment à mandater l'AFM, par le biais de son technicien forestier, pour effectuer des visites sur le terrain relativement à l'application des dispositions concernant l'abattage d'arbres de certaines municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que ladite entente vise un bloc de 250 heures au taux horaire de 38,15 \$ plus taxes, auquel s'ajoute le remboursement des dépenses autorisées (ex. : frais de déplacement) en vertu de la politique en vigueur à l'AFM;

**CONSIDÉRANT** que ladite entente prendrait fin le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le financement de cette entente proviendrait du service de Carrières et sablières afin de libérer des heures au coordonnateur des carrières et sablières pour terminer les travaux en cours;

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint, à signer au nom et pour le compte de la MRC, *l'Entente de délégation entre la MRC Brome-Missisquoi et l'Agence Forestière de la Montérégie pour la fourniture de service d'un technicien forestier relativement à l'application de dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres.*

De mandater monsieur Jean-François Pépin, technicien forestier à l'AFM, à agir dans le cadre de la présente entente.

D'octroyer à monsieur Jean-François Pépin tous les pouvoirs d'inspection et les autorisations requises pour circuler sur les propriétés privées, tel un inspecteur municipal, pour l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres dans l'exercice de ses fonctions relativement à la présente entente.

**ADOPTÉ**

174-0517

### **RECONNAISSANCE DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES COMME PATRIMOINE COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT** que les Montérégiennes constituent un joyau du patrimoine collectif du Québec et qu'il est de notre devoir de le transmettre aux générations futures;

**CONSIDÉRANT** que les gestes futurs de protection et de mise en valeur des collines montérégiennes doivent s'inscrire dans une vision commune et durable qui respecte les spécificités propres à chacune des collines;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de développer, reconnaître et promouvoir une image identitaire des collines montérégiennes dans leur ensemble;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que les connaissances liées aux collines montérégiennes doivent faire l'objet de diffusion et de sensibilisation auprès de la population et des décideurs concernés;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut favoriser la concertation entre les divers intervenants pour bien répondre aux enjeux globaux liés aux collines montérégiennes;

**CONSIDÉRANT** que le mont Brome fait partie intégrante des collines montérégiennes et détermine le développement de notre territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi s'inscrit comme un partenaire des collines montérégiennes dans leur ensemble;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU  
ET RÉSOLU:**

De reconnaître la valeur identitaire du patrimoine collectif que constituent les collines montérégiennes et d'exprimer la volonté de la MRC Brome-Missisquoi d'œuvrer à l'émergence d'une vision commune permettant d'accomplir des gestes significatifs pour la protection et la mise en valeur durable des collines montérégiennes dans le respect du patrimoine naturel, bâti, historique, culturel et paysager spécifique à chacune d'elles.

**ADOPTÉ**

175-0517

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1036-2017 – BROMONT

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 20 avril 2017 le règlement relatif au plan d'urbanisme 1036-2017 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la refonte des règlements d'urbanisme et la concordance au schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement relatif au plan d'urbanisme 1036-2017 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

176-0517

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1037-2017 – BROMONT

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 20 avril 2017 le règlement de zonage 1037-2017 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la refonte des règlements d'urbanisme et la concordance au schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement de zonage 1037-2017 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

177-0517

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1038-2017 – BROMONT

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 20 avril 2017 le règlement de lotissement 1038-2017 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la refonte des règlements d'urbanisme et la concordance au schéma d'aménagement et de développement;





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement de lotissement 1038-2017 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

178-0517

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1040-2017 – BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 20 avril 2017 le règlement relatif aux usages conditionnels 1040-2017;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la refonte des règlements d'urbanisme et la concordance au schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT  
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement relatif aux usages conditionnels 1040-2017 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

179-0517

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1041-2017 – BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 20 avril 2017 le règlement sur les permis et certificats 1041-2017;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la refonte des règlements d'urbanisme et la concordance au schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement sur les permis et certificats 1041-2017 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

180-0517

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1042-2017 – BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 20 avril 2017 le règlement de construction 1042-2017;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la refonte des règlements d'urbanisme et la concordance au schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement de construction 1042-2017 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation  
181-0517

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 596-6 – VILLE DE LAC-BROME**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 19 avril 2017 le règlement 596-6 modifiant le règlement de zonage 596;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à :

- Permettre dans les zones ID-23-N14 et ID-17-K9 l'agrandissement du bâtiment principal dérogatoire et protégé par droits acquis dans la cour avant ainsi que l'implantation d'un garage, remise ou hangar sous réserve de certaines conditions ;
- Retirer les exigences pour les pentes de toits pour les remises, garages ou abris d'auto d'une superficie inférieure à 55 m<sup>2</sup> ;
- Permettre l'implantation de plus d'un bâtiment principal pour les zones récréoforestières ;
- Agrandissement de la zone URA-23-K15 à même une partie de la zone UP-4-K15 ;
- Permettre l'usage camping sauvage ou rustique dans la zone RF-9-P12.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 596-6 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

182-0517

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :  
RÈGLEMENTS 03-0217, 04-0217, 05-0217, 06-0217, 07-0217 ET 08-0217 – PIKE RIVER**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike River a transmis à la MRC le 3 avril 2017 les 03-0217 (plan d'urbanisme), 04-0217 (zonage), 05-0217 (lotissement), 06-0217 (construction), 07-0217 (permis et certificats) et 08-0217 (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que ces règlements visent à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements 03-0217 (plan d'urbanisme), 04-0217 (zonage), 05-0217 (lotissement), 06-0217 (construction), 07-0217 (permis et certificats) et 08-0217 (PIIA) de la municipalité de Pike River **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

183-0517

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1841-02-2017 – VILLE DE COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 10 mai 2017 le règlement 1841-02-2017 modifiant le règlement de zonage 1841;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à :

- Créer la zone Rd-10 (résidentielle haute densité) ;
- Créer la zone commerciale Cbb-6 à même une partie de la zone Cbb-4 ;
- Modifier la grille des spécifications de la zone Cbb-4 (retirer services commerciaux, funéraires et véhicules légers).

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 1841-02-2017 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

184-0517

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 458-16 – VILLE DE FARNHAM

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 5 mai 2017 le règlement 458-16 modifiant le règlement 458 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise principalement à modifier la grille des spécifications de la zone H1-122 afin d'ajouter une note particulière pour la largeur minimale au frontage et à la marge de recul des lots situés sur la ligne extérieure d'une courbe.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR DONALD BADGER  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-16 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du règlement relatif au schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

185-0517

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 458-17 – VILLE DE FARNHAM

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 5 mai 2017 le règlement 458-17 modifiant le règlement 458 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise principalement à :

- Ajouter des dispositions spécifiques afin d'encadrer les garçonnières (bachelors);
- Créer les zones H1-161, H3-162 et H1-163 à même la zone H1-105 ;
- Modifier la grille des spécifications de la zone H1-105 afin de permettre les garçonnières à certaines conditions;
- Ajouter des grilles des spécifications pour les nouvelles zones H1-161 (unifamiliale jumelée), H3-162 (trifamiliale isolée) et H1-163 (unifamiliale isolée).

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-17 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du règlement relatif au schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

186-0517

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 147-2011 -17 – VILLAGE DE BROME

**CONSIDÉRANT** que le Village de Brome a transmis à la MRC le 16 mai 2017 le règlement 147-2011 -17 modifiant le règlement 458 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise principalement à :

- Ajouter la classe d'usage Résidence de tourisme
- Modifier la grille des usages et normes de la zone R-6 afin d'y autoriser la classe d'usage Résidence de tourisme.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 147-2011-17 du Village de Brome **CONFORME** aux objectifs du règlement relatif au schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

187-0517

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET  
D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU CASTORS (BEAVER BROOK)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Castors à Stanbridge Station.

**ADOPTÉ**

188-0517

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET  
D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 15 DU COURS D'EAU BRANDY BROOK**

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 15 du cours d'eau Brandy Brook à Saint-Armand.

**ADOPTÉ**

189-0517

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES-TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET  
D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 40 DU COURS D'EAU MORPIONS ET DEMANDE DE  
CERTIFICAT D'AUTORISATION SI NÉCESSAIRE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entretien de la branche 40 du cours d'eau Morpions longe un milieu humide et vise l'intégration d'aménagements fauniques aux travaux d'entretien de cours d'eau traditionnels ;

**CONSIDÉRANT** les travaux prévus au niveau de la branche 40 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront probablement assujettis à un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres par invitation auprès des entrepreneurs pour les travaux d'aménagement de la branche 40 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine.

S'il y a lieu, d'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à signer la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux d'aménagement de la branche 40 du cours d'eau Morpions;

Le cas échéant, d'autoriser le paiement de 3 274 \$ pour les frais du MDDELCC relatifs au dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour des travaux d'aménagement de cours d'eau;

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

190-0517

**COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 2 mai 2017, à savoir:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
AFM (travaux forestiers - PADF)	54 993,54 \$
Yuvo inc. (projet internet haute vitesse)	5 576,29 \$
<b>Sous-total</b>	<b>60 569,83 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### COMPTE-RENDU DE L'ADGMRCQ DU 27 ET 28 AVRIL

Monsieur Desmarais informe les maires des différents sujets traités au congrès de l'ADGMRCQ qui s'est tenu à Québec les 27 et 28 avril dernier. Une analyse des projets de loi 102, 122 et 132 a été présentée par M<sup>e</sup> Comeau de la firme *Dufresne Hébert Comeau*. Beaucoup d'éléments du projet de loi 122 sur les gouvernements de proximité ont été discutés.

191-0517

### APPUI À LA MODIFICATION D'HORAIRE DE TRANSDEV SUR LA LIGNE INTERURBAINE BROME-MISSISQUOI

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle proposition d'horaire de *TRANSDEV* a été présentée au service de transport de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle proposition augmente les possibilités de correspondance de 27 à 33, et ce, dans un délai d'attente de 45 minutes maximum;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle proposition améliore légèrement le service;

**CONSIDÉRANT** que *TRANSDEV* a informé la MRC de son intention de revoir complètement, dans un court délai, la ligne Brome-Missisquoi dans le cadre de l'élaboration de sa planification stratégique;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle proposition est donc temporaire;

**CONSIDÉRANT** que les membres du comité de transport appuient cette nouvelle proposition;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été suggéré par la Commission des Transports du Québec qu'un appui écrit de la MRC accélérerait la mise en place des changements proposés;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la nouvelle proposition d'horaire temporaire de *TRANSDEV* conditionnellement à la révision complète de la ligne Brome-Missisquoi dans une perspective d'amélioration du service.

**ADOPTÉ**

192-0517

### ADOPTION DE LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

**CONSIDÉRANT** l'importance qu'accorde le conseil à la détermination d'une vision commune, d'orientations, de stratégies et d'actions pour une meilleure planification du développement durable de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre à jour la section 1 concernant le portrait du territoire de la MRC en fonction des données actualisées provenant du recensement 2016 de Statistique Canada ;

**CONSIDÉRANT** que la section 6 soit le plan d'action sera élaborée prochainement;

**CONSIDÉRANT** que la version finale du Plan stratégique de développement durable de la MRC Brome-Missisquoi sera présentée au conseil des maires à l'automne pour adoption;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter la version provisoire du nouveau Plan stratégique de développement durable de la MRC Brome-Missisquoi telle que présentée séance tenante.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

193-0517

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR LA RIGMRBM

Monsieur Desmarais invite les maires à donner suite à la correspondance envoyée par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) relativement à la commande des bacs bruns. Il demande à chaque maire de répondre aux questions concernant le nombre de bacs désirés et la fréquence des collectes de matières organiques et d'ordures ménagères. Monsieur Yves Lévesque mentionne qu'un rappel sera renvoyé à chaque municipalité sous peu et les réponses doivent être obtenues pour 10 juin 2017.

### OCTROI DU MANDAT CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DANS LE PÔLE DE BEDFORD

**CONSIDÉRANT** que suite au dépôt du rapport de précision sur les étapes et les coûts d'implantation du parc industriel régional au sein du Pôle de Bedford par *Stratégies immobilières* LGP, il a été décidé d'aller de l'avant avec ledit projet de développement;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de diviser l'élaboration de la mise en place d'un parc industriel régional dans le pôle de Bedford en étapes;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme *Stratégies immobilières* LGP du 11 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat pour l'élaboration d'une entente entre les municipalités pour la création d'un OBNL dont le but sera de gérer le budget d'exploitation du futur parc industriel régional pour l'avancement des projets industriels du pôle de Bedford à *LGP Stratégies Immobilières* aux conditions suivantes :

1. Le nombre d'heures pour la production de ce document est estimé à 8 heures.
2. Taux horaire à 135 \$ (taxes en sus). Les frais de déplacement, calculés à 0,52 \$ / km, les frais de subsistance ou d'hébergement sont exclus.

Que cette dépense soit prise à même le budget du pacte Brome-Missisquoi du pôle de Bedford pour l'année 2017.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### FARR MONTÉRÉGIE : COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR DU 15 MAI

Monsieur Desmarais souligne aux maires que les membres de la Table des préfets se sont entendus, le 15 mai dernier, sur les huit priorités d'interventions pour la région de la Montérégie. Le lundi 29 mai aura lieu le dévoilement desdites priorités. Pauline Quinlan et Sylvie Raymond se joindront au préfet, et au directeur général pour le dévoilement. Monsieur Desmarais mentionne qu'il transmettra aux maires le document final regroupant les 8 priorités dès réception de ce dernier. Le montant octroyé à la Montérégie pour le financement d'un projet interMRC pour la première année du FARR sera annoncé sous peu.

### REGROUPEMENT DES OMH – AVANCEMENT DU DOSSIER

Monsieur Desmarais informe les maires que la prochaine rencontre aura lieu le vendredi 19 mai 2017. Cette rencontre regroupera les acteurs techniques du milieu afin de créer un plan d'affaire pour les deux regroupements d'OMH proposés sur le territoire dont un qui regroupera les OMH de Cowansville, Sutton, Frelighsburg, Lac-Brome et Bromont tandis qu'un deuxième regroupera les OMH de Farnham, Bedford et Sainte-Brigide-d'Iberville.

### INVITATION AU PROJET IMPACT DES SERVICES POLICIERS DE LA RÉGION

Monsieur Desmarais invite les maires à assister à une des trois simulations d'accident qui seront présentées les 24 et 25 mai prochain au Centre sportif Léonard-Grondin de Granby. Le projet IMPACT est une initiative de la Sûreté du Québec et des corps policiers de la région pour sensibiliser les jeunes de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire à la prudence lors des festivités de fin d'année scolaire.



No de résolution  
ou annotation

194-0517

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**INVITATION DE LA FQM À FAIRE UN DON AU FONDS SPÉCIAL DE LA CROIX-ROUGE  
POUR AIDER LES SINISTRÉS DES INONDATIONS**

Monsieur Fauteux mentionne que la FQM a fait parvenir une correspondance à toutes les municipalités afin d'encourager les dons pour aider les sinistrés des inondations. Le préfet invite donc les municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi à contribuer au fonds spécial de la Croix-Rouge. À titre d'exemple de contribution, la formule de 1 \$ par résident de la municipalité a été soulevée.

**AVANCEMENT DU PROJET POUR FAVORISER L'IMMIGRATION DANS LA MRC ET  
DÉSIGNATION DE LA PERSONNE SIGNATAIRE DE L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT** que le 21 février 2017, le conseil de la MRC a informé par résolution son intention de déposer une demande au programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

**CONSIDÉRANT** que ce programme vise à promouvoir et à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région en offrant une subvention équivalente à l'investissement de la MRC sur une période de deux ans;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente sera prochainement négociée entre le MIDI et la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que les modalités de l'entente seront présentées aux maires lors du prochain conseil pour approbation et autorisation de signature;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU :**

D'informer le MIDI que :

- Le conseil est favorable à la conclusion d'une entente afin de promouvoir et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans la MRC;
- L'entente à convenir, ainsi que ses modalités dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité pour les années 2017-2019 et issue des négociations entre les parties, sera préalablement approuvée par le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi et nécessitera une autorisation de signature spécifique à cet égard;
- Messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, possèdent l'autorité nécessaire pour signer des ententes de partenariat au nom de la MRC Brome-Missisquoi;

**ADOPTÉ**

**RÉVISION DU RÈGLEMENT RM-410 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX –  
AVANCEMENT DU DOSSIER**

M<sup>e</sup> Pagé informe les maires de l'avancement des travaux du comité de révision. La troisième réunion afin de rencontrer la Sureté du Québec et Carl Girard, contrôleur animalier, concernant l'applicabilité dudit règlement aura lieu dans les prochaines semaines. Le projet de règlement final sera présenté au CSP de juin et le tout sera présenté pour adoption au prochain conseil des maires.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :**

Monsieur Jean Binette, un citoyen de Dunham, plus particulièrement du secteur du lac Selby s'adresse aux maires concernant l'accessibilité à des cartes indiquant les zones inondables. Il n'a pu trouver réponse à ses questions sur le Web. Il souhaite avoir une carte et souligne qu'il y a un manquement à ce niveau. Monsieur Dorion mentionne qu'il n'y a jamais eu de cartographie de zones inondables pour le lac Selby.

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, s'adresse au conseil des maires :

Il demande si le Plan stratégique de développement durable de la MRC est disponible pour le public. Monsieur Desmarais mentionne que puisque le document a été déposé en séance, il est public.



No de résolution  
ou annotation

195-0517

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Il demande pourquoi, dans les orientations du Plan stratégique, les personnes âgées ne sont pas davantage au centre des préoccupations et que les efforts sont concentrés à attirer les jeunes familles considérant que la population est vieillissante dans Brome-Missisquoi. Monsieur Fauteux répond que, comme le démontre les statistiques, les personnes âgées sont déjà installées dans Brome-Missisquoi l'objectif dans les 15 prochaines années est donc d'attirer de jeunes familles et l'effort doit être mis en ce sens. Monsieur Desmarais mentionne que le Plan stratégique vise à promouvoir le bien-être de tous les citoyens de Brome-Missisquoi, les personnes âgées sont incluses.

Il mentionne qu'il est important de conserver la nature et se demande si le mont Pinnacle sera également considéré comme patrimoine collectif comme le mont Brome. Monsieur Desmarais mentionne que c'est le fait que le mont Brome soit une colline des montérégiennes qui permet de le reconnaître comme patrimoine collectif, ce qui n'est pas le cas du mont Pinnacle. Cependant, les autres monts et paysages sont également importants et reconnus.

Monsieur André Péloquin, du RVHQ, invite les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi n'ayant pas encore adopté un règlement pour se soustraire au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection à le faire et remercie celle qui l'ont fait. Il remercie également la MRC d'avoir encouragé l'adoption dudit règlement dérogatoire par l'adoption d'une résolution.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
Arthur Fauteux, préfet



M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.